



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL
DU 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Marminiac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 26 février 2020.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BLANCO Philippe, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, IRAGNES-COLIN Viviane, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, SÉGOL Pierre, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : BONAFOUS Jérôme, DUPUY Jacques (pouvoir à A. BARGUES), GAIRIN Marie-Jeanne (pouvoir à L. ALAZARD).

Assistait également à la séance la suppléante, sans voix délibérative : DOMINGUES Magali.

M. ALAZARD Laurent a été élu secrétaire de séance.

I. INFORMATION DU CONSEIL

II. DÉLIBÉRATIONS

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		266 667,30	650 670,99		650 670,99	266 667,30
Opérations de l'exercice	3 187 589,23	3 735 764,86	2 063 999,15	2 350 737,91	5 251 588,38	6 086 502,77
TOTAUX	3 187 589,23	4 002 432,16	2 714 670,14	2 350 737,91	5 902 259,37	6 353 170,07

Résultats de clôture		814 842,93	363 932,23			450 910,70
Restes à réaliser			315 697,00	351 452,00	315 697,00	351 452,00
TOTAUX CUMULES	3 187 589,23	4 002 432,16	3 030 367,14	2 702 189,91	6 217 956,37	6 704 622,07
Résultats définitifs		814 842,93	328 177,23			486 665,70

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		3 082,48		25 873,37	0,00	28 955,85
Opérations de l'exercice	41 377,58	47 127,55	54 998,87	34 261,65	96 376,45	81 389,20
TOTAUX	41 377,58	50 210,03	54 998,87	60 135,02	96 376,45	110 345,05
Résultats de clôture		8 832,45		5 136,15		13 968,60
Restes à réaliser			4 402,00		4 402,00	0,00
TOTAUX CUMULES	41 377,58	50 210,03	59 400,87	60 135,02	100 778,45	110 345,05
Résultats définitifs		8 832,45		734,15		9 566,60

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14						
Résultats reportés		1 707,36		2 770,46	0,00	4 477,82
Opérations de l'exercice	15 750,72	14 043,36	19 601,67	17 061,15	35 352,39	31 104,51

TOTAUX	15 750,72	15 750,72	19 601,67	19 831,61	35 352,39	35 582,33
Résultats de clôture				229,94		229,94
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	15 750,72	15 750,72	19 601,67	19 831,61	35 352,39	35 582,33
Résultats définitifs				229,94		229,94

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14						
Résultats reportés				1 447,67	0,00	1 447,67
Opérations de l'exercice	29 014,73	29 014,73	20 228,17	18 781,17	49 242,90	47 795,90
TOTAUX	29 014,73	29 014,73	20 228,17	20 228,84	49 242,90	49 243,57
Résultats de clôture				0,67		0,67
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	29 014,73	29 014,73	20 228,17	20 228,84	49 242,90	49 243,57
Résultats définitifs				0,67		0,67

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A DEGAGNAC M14						
Résultats reportés		64,76	30 792,02	0,00	30 792,02	64,76
Opérations de l'exercice	4 488,07	47 550,32	147 321,85	83 126,02	151 809,92	130 676,34

TOTAUX	4 488,07	47 615,08	178 113,87	83 126,02	182 601,94	130 741,10
Résultats de clôture		43 127,01	94 987,85		51 860,84	
Restes à réaliser			27 012,00	74 962,00	27 012,00	74 962,00
TOTAUX CUMULES	4 488,07	47 615,08	205 125,87	158 088,02	209 613,94	205 703,10
Résultats définitifs		43 127,01	47 037,85		3 910,84	

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE M14						
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	13 445,46	70 777,31	58 598,66	540,00	72 044,12	71 317,31
TOTAUX	13 445,46	70 777,31	58 598,66	540,00	72 044,12	71 317,31
Résultats de clôture		57 331,85	58 058,66		726,81	
Restes à réaliser			2 714,00		2 714,00	0,00
TOTAUX CUMULES	13 445,46	70 777,31	61 312,66	540,00	74 758,12	71 317,31
Résultats définitifs		57 331,85	60 772,66		3 440,81	

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES						
Résultats reportés		271 521,90	681 463,01	30 091,50	681 463,01	301 613,40
Opérations de l'exercice	3 291 665,79	3 944 278,13	2 364 748,37	2 504 507,90	5 656 414,16	6 448 786,03
TOTAUX	3 291 665,79	4 215 800,03	3 046 211,38	2 534 599,40	6 337 877,17	6 750 399,43
Résultats de clôture		924 134,24	511 611,98			412 522,26
Restes à réaliser			349 825,00	426 414,00	349 825,00	426 414,00
TOTAUX CUMULES	3 291 665,79	4 215 800,03	3 396 036,38	2 961 013,40	6 687 702,17	7 176 813,43
Résultats définitifs		924 134,24	435 022,98			489 111,26

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.07 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL CC Cazals-Salviac

Excédent d'exploitation **814 842,93 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 266 667,30 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 650 670,99 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R 2 350 737,91 2 063 999,15 286 738,76 €

Solde d'exécution cumulé (001 D) - 363 932,23 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 315 697,00 €

Recettes d'investissement 351 452,00 €

Solde 35 755,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 363 932,23 €

Rappel du solde des restes à réaliser 35 755,00 €

Besoin de financement total - 328 177,23 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 3 735 764,86 3 187 589,23 548 175,63 €

Résultat antérieur 266 667,30 €

Total à affecter **814 842,93 €**

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - **328 177,23 €**
(compte 1068 / BP 2020)

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2020) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002) **486 665,70 €**

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Excédent d'exploitation 8 832,45 €

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 3 082,48 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 25 873,37 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R) 34 261,65 54 998,87 - 20 737,22 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) 5 136,15 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 4 402,00 €

Recettes d'investissement - €

Solde - 4 402,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 5 136,15 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 4 402,00 €

Besoin de financement total 734,15 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 47 127,55 41 377,58 5 749,97 €

Résultat antérieur 3 082,48 €

Total à affecter 8 832,45 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2020) - €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2020) - 4 402,00 €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002) 4 430,45 €

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.09 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL FRAYSSINET

Excédent d'exploitation - €

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 1 707,36 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 2 770,46 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R) 17 061,15 19 601,67 - 2 540,52 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) 229,94 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - €

Recettes d'investissement - €

Solde - €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 229,94 €

Rappel du solde des restes à réaliser - €

Besoin de financement total 229,94 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 14 043,36 15 750,72 - 1 707,36 €

Résultat antérieur 1 707,36 €

Total à affecter - €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2020) - €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2020) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002) - €

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DEGAGNAC

Excédent d'exploitation 43 127,01 €

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 64,76 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 30 792,02 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R) 83 126,02 147 321,85 - 64 195,83 €

Solde d'exécution cumulé (001 D) - 94 987,85 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 27 012,00 €

Recettes d'investissement 74 962,00 €

Solde 47 950,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 94 987,85 €

Rappel du solde des restes à réaliser 47 950,00 €

Besoin de financement total - 47 037,85 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 47 550,32 4 488,07 43 062,25 €

Résultat antérieur 64,76 €

Total à affecter 43 127,01 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2020) - 43 127,01 €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2020) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002) - €

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE

Excédent d'exploitation	57 331,85 €
-------------------------	--------------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	€
--	---	---

Résultat d'investissement antérieur reporté	-	€
---	---	---

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R)	540,00	58 598,66	-	58 058,66 €
-------------------------------------	--------	-----------	---	-------------

Solde d'exécution cumulé (001 D)			-	58 058,66 €
----------------------------------	--	--	---	-------------

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement			-	2 714,00 €
---------------------------	--	--	---	------------

Recettes d'investissement			-	€
---------------------------	--	--	---	---

Solde			-	2 714,00 €
-------	--	--	---	------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé			-	58 058,66 €
------------------------------------	--	--	---	-------------

Rappel du solde des restes à réaliser			-	2 714,00 €
---------------------------------------	--	--	---	------------

Besoin de financement total			-	60 772,66 €
-----------------------------	--	--	---	-------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D)	70 777,31	13 445,46		57 331,85 €
------------------------------	-----------	-----------	--	-------------

Résultat antérieur			-	€
--------------------	--	--	---	---

Total à affecter				57 331,85 €
------------------	--	--	--	-------------

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2020)	-	57 331,85 €
---	---	--------------------

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2020)	-	€
---	---	---

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 (ligne 002)	-	€
---	---	---

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 603 073 €	4 603 073 €
INVESTISSEMENT	3 316 782 €	3 316 782 €
BUDGET TOTAL	7 919 855 €	7 919 855 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Réseau de chaleur et chaufferie	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 272 €	52 272 €
INVESTISSEMENT	31 418 €	31 418 €
BUDGET TOTAL	83 690 €	83 690 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple rural Frayssinet	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	30 777 €	30 777 €
INVESTISSEMENT	29 225 €	29 225 €
BUDGET TOTAL	60 002 €	60 002 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Zone artisanale	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29 931 €	29 931 €
INVESTISSEMENT	20 228 €	20 228 €
BUDGET TOTAL	50 159 €	50 159 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple rural Dégagnac	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 867 €	3 867 €
INVESTISSEMENT	123 446 €	123 446 €
BUDGET TOTAL	127 313 €	127 313 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ (CIS)

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Centre de Santé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	268 077 €	268 077 €
INVESTISSEMENT	109 148 €	109 148 €
BUDGET TOTAL	377 225 €	377 225 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME (OT)

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2020, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Office de tourisme	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	115 386 €	115 386 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
BUDGET TOTAL	115 386 €	115 386 €

(Maquette réglementaire disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

- MÊME SÉANCE -

N°20.0503.19 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Il rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus. Il attire l'attention sur le fait que le tableau intègre le personnel transféré au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la reprise des activités de l'association Bambin'ado et de l'association Office de tourisme du pays de Cazals-Salviac, toutes deux dissoutes au 31/12/2019.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour tout type de convention ou contrat relatif aux emplois aidés, service civique ou autre.

ANNEXE - N°20.0503.19 - TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS DIRECTS

Filière	Cat	Nbre	Emploi	Grade	Service Affectation	Type de salariés	Durée hebdo	Pourvu
ADMINISTRATIVE	A	1	Directrice	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	A	1	Directeur-adjoint et Dir Serv Tech	Attaché	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	B	1	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Rédacteur principal 1° classe	Tourisme	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
SPORTIVE	B	1	Directeur Enfance Jeunesse	Éducateur des APS principal 1° classe	Enfance Jeunesse	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	B	1	Chargée mission CTG & Environmt	Technicien	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Gestionnaire comptabilité	Adjoint administratif principal 1° classe	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Responsable administratif	Adjoint administratif principal 1° classe	CIS + admin générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Assistante à la Direction générale	Adjoint administratif principal 1° classe	Administration générale	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
TECHNIQUE	C	1	Chef d'équipe technique	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	2
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique principal 1° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique principal 1° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	32	1
TECHNIQUE	C	1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique principal 2° classe	Service technique	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1

TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	14,5	1
CULTURE	C	1	Chargée de mission MSAP	Adjoint du patrimoine	EPN MSAP	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Animateur MSAP	Adjoint d'animation	EPN MSAP	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	28	1
ANIMATION	C	1	Animatrice EEDD	Adjoint d'animation	Jardin Bourian EEDD	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	30	1
ANIMATION	C	1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation principal 2° classe	ALSH CLAE	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	28	1
ANIMATION	C	1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation principal 1° classe	ALSH CLAE	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation	ALSH CLAE	TITULAIRE REGIME GENERAL	24	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Assistante gestion administrative, accueil	Adjoint administratif stagiaire	Administration générale	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Secrétaire CIS	Adjoint administratif stagiaire	Centre Santé	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
CULTURE	C	1	Médiatrice du réseau des médiathèques	Adjoint du patrimoine stagiaire	Médiathèques	STAGIAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE		1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	11,5	1
TECHNIQUE		1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	18	1
TECHNIQUE		1	Agent polyvalent services tech	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL	35	1
CULTURE		1	Coordinateur PACTe	Programmeur artistique	PACTe	CONTRACTUEL	35	1
ADMINISTRATIVE		1	Directrice-adjointe Enfance Jeunesse	Adjoint administratif principal 1° classe	Enfance Jeunesse	CONTRACTUEL	35	1
MEDICO-SOCIALE		1	Directrice crèche	Auxiliaire puéricultu principal 2° classe	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
SOCIALE		1	Directrice RAM	Éducateur jeunes enfants de 2° class	RAM & Crèche	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		2	Animatrice crèche	Adjoint d'animation	Crèche	CONTRACTUEL	30	2
ANIMATION		1	Animatrice crèche	Adjoint d'animation	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
MEDICO-SOCIALE		1	Animatrice crèche	Auxiliaire puéricultu principal 2° classe	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
SOCIALE		1	Animatrice crèche	Éducateur jeunes enfants de 2° class	Crèche	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation	ALSH CLAE	CONTRACTUEL	22,5	1
ANIMATION		1	Directeur ALSH	Adjoint d'animation principal 1° classe	ALSH CLAE	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Animatrice enfance jeunesse	Adjoint d'animation principal 2° classe	ALSH CLAE	CONTRACTUEL	26,5	1

MEDICO-SOCIALE	réf FPH	1	Médecin généraliste	Médecin généraliste	Centre Santé	CONTRACTUEL	35	1
ADMINISTRATIVE		1	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Adjoint administratif	Tourisme	CONTRACTUEL	30	0
ADMINISTRATIVE		1	Agent d'accueil et dvlpmt tourisme	Adjoint administratif	Tourisme	CONTRACTUEL	35	0
ANIMATION	C	1	Remplacement	Adjoint d'animation remplaçant	EPN MSAP	CONTRACTUEL	17,5	0
ANIMATION	C	2	Animateur ALSH saisonnier	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0
TECHNIQUE	C	3	Agent polyvalent saisonnier	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL (SAISONNIER)	35	0

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

TECHNIQUE	C	1	Entretien réseau chaleur	Adjoint tech principal 2° cl	Chaufferie	Mise à disposition de la commune de Cazals	5	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Frayssinet	3	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Léobard	0,5	1
TECHNIQUE	C	1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Lavercantière	4	1
ANIMATION		3		Service civique	ALSH	Mise à disposition de la FOL du Lot	24	0
ANIMATION		1		Service civique	EEDD	Mise à disposition de la FOL du Lot	24	1
TECHNIQUE		1		Service civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.20 - VOIRIE : RENOUVELLEMENT GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE LIANT

Le Président indique que le marché de fourniture de liant 2017-2020 (émulsion de bitume et enrobé à froid) pour le service voirie arrive à terme à la fin de l'année. Il rappelle que celui-ci avait été passé dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Département du Lot et d'autres EPCI.

Il informe qu'un nouveau groupement de commande peut être constitué pour ce marché et propose d'en faire partie.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de participer au groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental du Lot en vue de la passation du marché de fournitures de liant pour les travaux d'entretien routier ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à ce projet, dont la signature de la convention portant création du groupement de commandes et du marché correspondant.
- M. Gilles VILARD en tant que titulaire, et M. Jérôme BONAFOUS en tant que suppléant, sont élus pour siéger à la CAO du groupement.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.21 - CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE LÉOBARD

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire les

compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Pour se conformer à ce transfert obligatoire et afin d'assurer la continuité du service de distribution d'eau potable, le conseil communautaire avait décidé le 21 novembre 2019 d'établir une convention de mandat avec les communes du territoire, Léobard et Rampoux qui assurent la distribution de l'eau dans le cadre d'une régie directe sur tout ou partie de leur territoire. La durée de la convention de mandat était à titre transitoire, le temps que les syndicats auxquels pourra être confié l'exercice de la compétence se dotent des moyens techniques et humains nécessaires.

Dans l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences et afin d'apporter des réponses opérationnelles aux préoccupations des territoires, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a ouvert aux communautés de communes, dans son article 14, la possibilité de déléguer en tout ou partie à l'une de leurs communes membres, les compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines

Le Président souligne le bienfondé de la décision prise en novembre par le conseil puisqu'il a anticipé les assouplissements ouverts par la loi aux communautés de communes.

Pour être en accord avec ces dispositions ouvertes par la loi, le Président propose d'établir une convention de délégation de compétences en matière d'eau potable avec la commune de Léobard. La convention de mandat est proposée à titre transitoire, le temps que le syndicat auquel pourra être confié l'exercice de la compétence se dote des moyens techniques et humains nécessaires. En tout état de cause, la durée est de 3 années maximum.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de distribution d'eau potable et de se conformer à la loi :

- décide de conclure une convention de délégation de compétences en matière d'eau potable avec la commune de Léobard afin qu'elle poursuive la distribution de l'eau potable, pour le compte de la communauté de communes, durant la période transitoire nécessaire pour que le Syndicat des Eaux de la Bouriane de Payrac et du Causse soit en mesure d'exercer la compétence et au maximum pour une durée de 3 ans, renouvelable ;
- donne pouvoir au président ou son représentant pour la signature de tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.22 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE RAMPOUX

Dans une logique de solidarité territoriale face aux contraintes environnementales croissantes qui peuvent contraindre la ressource en eau tant en qualité qu'en disponibilité, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Pour se conformer à ce transfert obligatoire et afin d'assurer la continuité du service de distribution d'eau potable, le conseil communautaire avait décidé le 21 novembre 2019 d'établir une convention de mandat avec les communes du territoire, Léobard et Rampoux qui assurent la distribution de l'eau dans le cadre d'une régie directe sur tout ou partie de leur territoire. La durée de la convention de mandat était à titre transitoire, le temps que les syndicats auxquels pourra être confié l'exercice de la compétence se dotent des moyens techniques et humains nécessaires.

Dans l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences et afin d'apporter des réponses opérationnelles aux préoccupations des territoires, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a ouvert aux communautés de communes, dans son article 14, la possibilité de déléguer en tout ou partie à l'une de leurs communes membres, les compétences relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines

Le Président souligne le bienfondé de la décision prise en novembre par le conseil puisqu'il a anticipé les assouplissements ouverts par la loi aux communautés de communes.

Pour être en accord avec ces dispositions ouvertes par la loi, le Président propose d'établir une convention de délégation de compétences en matière d'eau potable avec la commune de Rampoux. La convention de mandat est proposée à titre transitoire, le temps que le syndicat auquel pourra être confié l'exercice de la compétence se dote des moyens techniques et humains nécessaires. En tout état de cause, la durée est de 3 années maximum.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de distribution d'eau potable et de se conformer à la loi :

- décide de conclure une convention de délégation de compétences en matière d'eau potable avec la commune de Rampoux afin qu'elle poursuive la distribution de l'eau potable, pour le compte de la communauté de communes, durant la période transitoire nécessaire pour que Syndicat des Eaux de la Bouriane de Payrac et du Causse soit en mesure d'exercer la compétence et au maximum pour une durée de 3 ans, renouvelable ;
- donne pouvoir au président ou son représentant pour la signature de tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0503.23 - PLAN DE FINANCEMENT 2020 MSAP/MAISON FRANCE SERVICES

Pour le fonctionnement 2020 de la Maison de Services au Public (MSAP), en cours de labellisation Maison France Services, le Président propose de solliciter l'aide de l'État, au titre du FNADT, et du fonds inter-opérateurs, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC
Coût prévisionnel 2020	69 259,00 €
Recettes	
État (FNADT)	15 000,00 €
Fonds inter-opérateurs	15 000,00 €
Autofinancement	39 259,00 €
Total	69 259,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention :

- approuve le plan de financement présenté ;
- décide de solliciter l'aide financière de l'État au titre du FNADT et l'aide du fonds inter-opérateurs pour le fonctionnement 2020 de la Maison de services au public (MSAP), en cours de labellisation Maison France Services ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.